



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20

- 4 JAN. 2023



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 14**

**Membres votants : 15 ( 1 pouvoir )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU Emmanuelle DUPUY , Stéphane FARGE , Alexandre TRONCHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD , DEVILLERS Dominique.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard )

**Secrétaire de séance :** Isabelle VIRONDEAU

**Date de convocation :** 9 décembre 2022

**DELIBERATION N° 2022.70 :** aménagement du parcours du Vallon – Demande de subvention FEADER-LEADER au titre de la programmation 2014-2022

Christophe Caron rappelle la genèse du projet d'aménagement du parcours du vallon et les enjeux et objectifs qui ont conduits à sa mise en œuvre :

- Offrir un espace partagé d'activités de sport, de culture et de bien-être à tous,
- Compléter l'offre touristique et proposer un espace attractif aux visiteurs du site vallée de la Dordogne,
- Favoriser la mixité générationnelle sur un espace permettant à chacun de bénéficier d'un lieu ouvert, apaisant, et des équipements dédiés,
- Créer un site approprié à l'organisation de manifestations, spectacles et activités tout public confondu.

Le montant prévisionnel du projet est de : 511 250.00 € HT.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :



<b>DEPENSES HT</b>	€
Acquisition foncière	4000.00
Terrassements VRD	179 655.00
Honoraires maîtrise d'œuvre	26 780.00
Aménagements paysagers	94 667.00
Pergolas	71 368.00
Bloc sanitaire	32 800.00
Equipements sportifs et ludiques	96 380.00
Signalétique communication	5 600.00
<b>TOTAL</b>	<b>511 250.00</b>

<b>RECETTES</b>	€	%
FEADER LEADER	65 000.00	12.71
ETAT	165 353.00	32.34
CONSEIL REGIONAL	30 000.00	5.87
CONSEIL DEPARTEMENTAL	90 000.00	17.61
<b>Total aides publiques</b>	<b>350 353.00</b>	<b>68.53</b>
Mécénat Crédit agricole	45 000.00	8.80
<b>Total fonds privés</b>	<b>45 000.00</b>	<b>8.80</b>
Autofinancement	115 897.00	22.67
<b>TOTAL</b>	<b>511 250.00</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser ce projet ;
- approuve le projet et son plan de financement ;
- autorise M. le maire à solliciter les subventions auprès de tous les financeurs et notamment du GAL Vallée de la Dordogne Corrèzienne au titre du programme LEADER ;
- autorise M. le maire à signer tout document relatif à la demande d'aide LEADER et à prendre toutes les dispositions nécessaires ;
- donne tout pouvoir à M. le maire pour la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme,  
Christophe CARON

Maire de MEYSSAC

 

<b>Suffrages exprimés</b>	15
<b>Pour</b>	15
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0